

**Compte rendu CAPL de notation des Agents de catégorie B  
du 2 Juillet 2015**

Cette CAPL portant sur les recours de l'évaluation était la première depuis les dernières élections. Pour rappel, les organisations syndicales élues sont :

- Solidaires Finances Publiques (3 sièges)
- La CGT Finances publiques (2 sièges)
- L'Union UNSA/CFTC-CFDT Finances Publiques (1 siège)

Les trois organisations syndicales étaient présentes lors de cette CAPL.

Mais la présence a été, comment dire...plutôt disparate ! ...

Avant de rentrer dans une explication plus approfondie, quelques informations supplémentaires:

La réserve en échelons variables était cette année de 2 x 2 mois et 6 x 1 mois.

11 recours hiérarchiques avaient été déposés (dont 1 a obtenu en partie les modifications demandées à l'issue du recours)

A l'issue de ce recours, 9 agents ont décidé de déposer un recours en CAPL.

Les 9 dossiers sont répartis de la façon suivante :

- 4 CP
- 2 C1
- 3 C2

Un certain nombre de modifications ont été obtenu par re-formulation des appréciations ou progression des croix dans le tableau synoptique.

Sur les 9 dossiers évoqués, 7 d'entre eux ont obtenu satisfaction partiellement ou en totalité.

Nous ne pouvons que déplorer que l'ensemble des dossiers n'ait pu obtenir satisfaction malgré l'intervention répétée des différentes organisations syndicales. A l'issue de la CAPL, 6 mois sont restés non distribués et sont donc reversés " dans le pot commun " pour l'année prochaine. Ceci démontre une nouvelle fois, si besoin était, l'intérêt de demander la révision de sa notation, si on estime qu'une accélération de la cadence avancement est justifiée en comparaison des appréciations littérales et/ou du " profil-croix " (qui peuvent également faire l'objet d'appel et dont on ne doit surtout pas sous-estimer l'importance).

Concernant la défense des dossiers il est bon de savoir que vos représentants (Solidaires et CGT) ont bien évidemment défendu les dossiers pour lesquels ils étaient mandatés. Mais cette année, une énorme surprise nous attendait... les élus de l'Union UNSA/CFTC-CFDT ont été à priori frappé d'une aphonie sévère. Un dossier aurait pourtant pu nous permettre d'entendre le son de leur voix puisqu'il s'agissait d'un de leur militant... Que nenni, rien, nada !

Certes les élus de cette union assistaient à leur première Capl, mais les agents eux attendent d'être défendus !

Force est de constater que non, l'élaboration de listes électorales communes n'apporte absolument pas, comme cela avait été vendu par les concernés lors des élections, un plus pour les agents... La représentativité d'organisations syndicales n'est pas qu'un mot. Etre représentatif ne s'arrête pas à avoir une place autour de la table, mais bien de participer aux discussions ! Sans cela la défense est inexistante...

Solidaires Finances Publiques forme sérieusement l'ensemble de ses élus à cet exercice difficile et, dans chaque instance, des experts sont présents pour permettre aux nouveaux élus d'être armés pour défendre les agents avec efficacité. Ce n'est donc pas le cas de pour tout le monde et cela parfois peut avoir des conséquences plus ou moins graves pour les agents (surtout en CAP Locales)

Les élus en CAPL B de Solidaires Finances Publiques restent à votre disposition pour tous renseignements.

Sylvie KAMINSKI  
SIP Oisans  
04.76.39.38.86

Marie Christine VIOLA  
SPF 2  
04.76.39.59.67

Isabelle FERRUCCI  
SIP DRAC  
04.76.39.39.21

Fabienne DUSSAUD  
PCE Voiron  
04 76 67 04 38

Yvon BERARD  
BCR  
04.76.70.85.37

Fabienne RICAUD  
CDIF ST MARCELLIN  
04 76 64 97 16